


**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
MASTIC HYRENE**

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

	
1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE	
1.1 Identification de la substance ou de la préparation	MASTIC HYRENE
1.2 Utilisation de la substance/préparation	Mastic bitumineux
1.3 Identification de la société/entreprise	AXTER 8, avenue Félix d'Herelle F 75016 PARIS France Tel: 01 46 09 39 60
1.4 Numéro d'appel d'urgence	FR -INRS Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 270 245 245
2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
2.1 Nom de la préparation	MASTIC HYRENE
2.2 Description de la préparation	Mélange de: bitume charges minérales et solvant désaromatisé.
2.3 Composants contribuant aux danger pour la santé	• naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas – N° CAS: 64742- 48-9 - N° CE: 265-150-3 Conc. pds.(%): 20 < C ≤ 25 - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 10-65-66
3 IDENTIFICATION DES DANGERS	
3.1 Principaux dangers	Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
3.2 Risques spécifiques	aucun
4 PREMIERS SECOURS	
4.1 Conseils généraux:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4.2 Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4.3 Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4.4 Contact avec les yeux	Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4.5 Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Moyens d'extinction	mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre.
5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne pas utiliser un jet d'eau.
5.3 Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5.4 Dangers particuliers / Risques spéciaux:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5.5 Équipement(s) de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Porter un appareil respiratoire autonome.
6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1 Précautions individuelles	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6.3 Méthode(s) de nettoyage	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.
7 MANIPULATION ET STOCKAGE	

7.1	Manipulation	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précautions ▪ Mesure(s) d'ordre technique: ▪ Conseil(s) d'utilisation(s): 	<p>Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.</p>
7.2	Stockage	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précautions ▪ Condition(s) de stockage: ▪ Matière(s) incompatible(s) à éloigner: ▪ Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: 	<p>Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins de même nature que celui d'origine</p>
8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE		
8.1	Mesure(s) d'ordre technique:	Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
8.2	Valeurs limites d'exposition	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limite(s) d'exposition: 	V.E.L.= 1500 mg/m ³
8.3	Contrôles de l'exposition	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protection respiratoire: ▪ Protection des mains: ▪ Protection de la peau: ▪ Protection des yeux: 	<p>Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc butyle Porter un vêtement de protection approprié Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.</p>
8.4	Mesure(s) d'hygiène:	
9 PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
9.1	Informations générales	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aspect ▪ Couleur: ▪ Odeur: 	<p>Liquide visqueux noir aromatique</p>
9.2	Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PH: ▪ Point / intervalle d'ébullition: ▪ Point d'éclair: ▪ Température d'auto-inflammabilité: ▪ Limites d'explosivité: ▪ Densité relative (eau = 1): ▪ Viscosité: ▪ Hydrosolubilité: ▪ Liposolubilité: ▪ Solubilité aux solvants: 	<p>Non applicable. Non déterminé. 41 °C >230 °C % Vol dans air 0.7-7% 1.20 Viscosité à 25 °C (NFT 30029) : 19500 cps ± 2500 insoluble partiellement soluble Soluble dans des hydrocarbures</p>
10 STABILITE ET REACTIVITE		
10.1	Condition(s) à éviter	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10.2	Matière(s) à éviter	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10.3	Produit(s) de décomposition dangereux	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Toxicité aiguë	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inhalation: 	L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact avec la peau: 	Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact avec les yeux: 	Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ingestion: 	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Données non disponibles.
12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
12.1 Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12.2 Ecotoxicité / Effets sur l'environnement:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12.3 Effets nocifs divers	
13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	
13.1 Déchets / produits non utilisés:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
13.2 Emballages contaminés:	Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. Evacuer comme déchet dangereux. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.
13.3 Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: France: 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques
13.4 Autres informations	
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
14.1 Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14.2 Numéro UN	
14.3 Voies terrestres (Route / Chemin de fer: ADR/RID)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ nom d'envoi exact: 	Matières apparentées aux peintures, ces marchandises ne sont pas de la classe 3.
14.4 IMDG (mer)	
14.5 ICAO/IATA (air)	
15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	
15.1 Etiquetage:	Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
15.2 N° CE:	Non applicable.
15.3 Symbole(s):	Aucun selon les directives CE.
15.4 Phrase(s) R:	10 Inflammable
15.5 Phrase(s) S:	16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols. 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout. 43 En cas d'incendie, utiliser un extincteur à mousse ou à poudre, ne pas utiliser d'eau. 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
15.6 Avis ou remarques importantes	Tableau des maladies professionnelles (F) : N°4 Bis, N° 84
16 AUTRES INFORMATIONS	
Législation(s) suivie(s):	Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.
Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la C.E. que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Rubrique n°2 : Phrase(s) R	R10 Inflammable R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion R66 L'expression répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Utilisation de la substance/préparation	Mastic bitumineux
Restriction(s) d'emploi recommandée(s)	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
Historique <ul style="list-style-type: none">▪ Date de la première édition:▪ Version:▪ Réalisé par:	03/04/08 2 P. GAUVIN